

se constitue prisonnier  
Quand Louis Dubois eut frappé son beau-père, il s'enfuit d'abord chez lui et après s'être concerté avec sa mère, il se rendit avec elle au poste du troisième arrondissement où il se constituait prisonnier.

M. Siquière lui fit subir, ainsi qu'à sa mère, un interrogatoire sommaire. Après quoi il fut enfermé Louis Dubois au dépôt.

Quant au blessé, des soins lui furent immédiatement donnés par M. Hies, docteur, qu'on était allé chercher. Les plaies recousues, on transporta le blessé, sur un brancard, à l'Hôtel-Dieu.

Cette affaire a fait beaucoup de bruit dans le quartier.

Toutes les personnes que nous avons interrogées ont unanimement blâmé le comédien d'Edouard Maat qui faisait subir à sa femme un véritable martyre.

Nous reviendrons demain sur cette affaire, s'il y a lieu.

### CHRONIQUE COLOMBOPHILE ET DES SPORTS

**Roubaix.** — Fédération colombophile l'Union Fraternelle de Roubaix-Wattrelos. — Lundi 3 juin. Concours sur Chantilly, 171 k. 310 m., organisé par A. Desmer, rue Lacroix, 191. Mise en panier dimanche 2 juin.

**Fédération colombophile l'Avenir du Tilleul.** — Lundi 3 juin, concours sur Chantilly, organisé par la société de Pigeons d'Art au 10, rue de la République, 100 fr. de prix d'honneur et un magnifique objet d'art à la série de 2 pigeons non désignés. Le parcours est de 173 kilom. La mise est de 1 fr. 50 dont 0 fr. 50 pour frais.

**Fédération colombophile Roubaixienne.** — Lundi 3 juin, concours sur Chantilly, organisé par G. Vanghelom, au fort Sior, 200 fr. de prix d'honneur. Mise en panier dimanche 2 juin.

**Tourcoing.** — Fédération des sociétés colombophiles tourquennoises. — Lundi 3 juin, concours sur Chantilly, organisé par la société Les Vieux Amateurs, chez M. Delporte, rue de Paris, 100 francs de prix d'honneur, répartis en 3 prix de 10 francs aux 5 premières séries de 2 pigeons non désignés, 10 prix de 5 francs aux 10 premiers pigeons. La mise est de 1 fr. 50 dont 0 fr. 50 pour frais.

**Wattrelos.** — Fédération colombophile Wattrelosienne l'Egalité. — Dimanche 2 juin, concours sur Chantilly, organisé chez Hausteure, rue de l'Industrie.

**Wasquehal.** — Lundi 3 juin, concours sur Chantilly, organisé par la Société du Pigeon Bleu établie chez M. Henri Teirlinck, à l'estaminet du Coq gris. La mise est fixée à 1 fr. 25, dont 1 fr. pour prix et 25 c. pour frais de bureau. La mise en panier dimanche 2 juin de 4 à 7 h. du soir. Les concours sera réglé en vitesse par M. J. Derbaudinghien de Roubaix (système Houllier). Coordonnées et constateur obligatoires. Les pigeons seront convoyés par M. Louis Leman, convoyeur de la Fédération roubaixienne.

**Mouscron.** — Association colombophile de Mouscron et Hérécourt. — Lundi 3 juin, Chantilly, 80 kilomètres 333 mètres, par la société Le Pigeon Rouge, chez M. Maurice Lefèvre, 100 francs de prix d'honneur, répartis comme suit : 1er prix, 15 fr.; 2e, 10 fr.; 3e, 7 fr.; 4e, 5 fr. La mise sera de 2 fr. tout coq pesant n'importe quel poids peut participer à la partie. Mise au parc à 4 heures.

**Concours de pinsons.** — Demain lundi 3 juin, grand concours de pinsons, chez M. Amand Rambon, estaminet du Barbier Français, rue de Rome, 57.

20 francs de prix en espèces, répartis comme suit : 1er prix, 7 fr. pour le plus haut nombre ; 2e, 4 fr. 50 nombre supposé ; 3e, 3 fr.; 4e, 2 fr.; 5e, 1 fr. 50 ; 6e, 2 fr. 50 nombre.

La description aura lieu au local, jusque 6 h. 1/2 du matin, la pose des cages se fera à 7 heures précises.

Une médaille sera décernée à la société la plus nombreuse.

Une 50 cent., conditions habituelles.

### COMBATS DE COQS

Nous rappelons aux amateurs que c'est aujourd'hui à 3 h. 1/2, la grande partie de coqs chez M. Desmoplomb, place du Tricheur, remède d'un 3/4 pour 50 fr., paires de plaisir à 5 fr. contre les "louffisants" de Mouscron. Prix d'entrée 30 c.

Lundi 3 juin aura lieu un beau combat de coqs chez Henri Bonenfant, au passage des Arts, rue des Arts, il y aura 4 prix distribués comme suit : 1er prix, 15 fr.; 2e, 10 fr.; 3e, 7 fr.; 4e, 5 fr. La mise sera de 2 fr. tout coq pesant n'importe quel poids peut participer à la partie. Mise au parc à 4 heures.

Une médaille sera décernée à la société la plus nombreuse.

Une 50 cent., conditions habituelles.

### CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Lire dans notre « Chronique régionale » :  
1° Les exploits du Frère Célestin ;  
2° Un drame de famille.

### LES GRÈVES A la Filature Motte Frères

Les ouvriers reprendront le travail mardi matin (lundi étant jour férié) ils ont obtenu complète satisfaction.

Une délegation s'est présentée hier matin et MM. Motte ont consenti à renouer les relations sur-tout les métiers de canettes. Pour les métiers de canines, les villeses seront aussi retirées, si les maîtres sont nauvaises.

MM. Motte ont assuré les ouvriers que ces conditions seraient respectées. La délegation est ensuite partie trouver les grévistes réunis à la coopérative « La Paix ». Ceux-ci, devant les explications données ont décidé le reprise du travail, puis, se sont tous fait inscrire au syndicat.

C'est une victoire ouvrière due à l'union. Pour MM. Motte, ce n'est pas une capitulation, c'est une justice rendue par eux.

**Aux quatre Métiers.** — La aussi les ouvriers ont triomphé. Ils ont obtenu les 2 centimes qu'ils récla-

ment. Hier matin, vers 8 heures, une délegation s'est rendue à l'usine. M. Motte qui n'a pas bien reçu les 4/100 sou-

haiter la bonne décision prise par les patrons.

M. Motte a reconduit les délégués et leurs affectueux serrés la main quand il se retirait.

Les ouvriers qui se trouvaient réunis dans un estaminet voisin, s'ilôt qu'ils ont su qu'ils avaient obtenu gain de cause, sont allés immédiatement reprendre le travail.

**Chez MM. Motte et Bellescote**  
Si nous avons à féliciter MM. Motte de ce qu'ils ont fait pour leurs ouvriers de filature de la rue des Longues-Haies et pour ceux du tissage de la rue Mohière, nous ne pouvons agir de même pour ce qui est passé à leur établissement de teintures et apprêts du boulevard de Bel-

fort. Là, la délegation qui s'est présentée hier matin a été très bien reçue par M. Bellescote, mais celui-ci a répondu qu'il n'était pas « maître tout seul » et qu'il devait se retirer à MM. Motte.

On nous assure qu'il encoira les maîtres, ou de faire continuer la grève ou de la faire cesser.

On a demandé que les ouvriers se réunissent dans un estaminet « aux canettes », du nom de Louis Matyn, qui le Javis de tout, d'une arrogance excessive envers ses subordonnés.

Si le fait est exact — et MM. Motte peuvent facilement le contrôler — il est de leur devoir de remplacer cet homme et de ne pas permettre que les contre-maîtres de leurs usines jouent des rôles de gardes-chiourme.

Le travail de ce Monsieur n'est pas des plus difficiles. D'autres sont à même de le remplacer.

D'autre part, on nous assure qu'il n'est lié par aucun engagement. Les patrons peuvent donc simplement et sans aucune forme le mettre immédiatement à la porte.

Le feu n'est-il pas ? C'est à espérer. On nous assure qu'on recevait une délegation, hier, un des frères Motte, évoquant le souvenir de son père. Eh bien, nous l'évoquons aussi nous !

On nous dit que M. Alfred Motte n'aurait pas permis à un contre-maître d'insulter un ouvrier ni même d'être arrogant avec lui.

Nous osons croire que MM. les fils d'Alfred Motte feront de même et que faisant droit aux justes réclamations des ouvriers « dressés de rames » ils mettront à la porte le contre-maître Louis Matyn.

En faisant cela, ils permettront à leurs 700 ouvriers qui ont leur usine de reprendre leur travail et, en même temps, ils ne compromettent pas, en dehors de Roubaix, le renom de leur maison.

C'est une question de justice et d'humanité.

**Bonne foi d'un journal opportuniste.** — A propos d'incidents survenus entre le citoyen Tranny, adjoint au maire de Roubaix, membre de la commission de la coopérative, la Société de Consommation, rue St-André, et M. Vasseur, ancien membre de la commission de cette même société. L'Avenir de Roubaix-Tourcoing, avait publié, il y a quinze jours environ, une lettre de ce dernier, attaquant le citoyen Tranny.

Celui-ci répondit par une lettre de quelques lignes qu'il envoya au journal opportuniste qui, malgré ses promesses, se borna à le laisser en l'air.

La lettre du citoyen Tranny parut dans l'Egalité et M. Vasseur y répondit mercredi matin dans le journal qui avait déjà accueilli : à copie.

Le citoyen Tranny répond à cette nouvelle lettre par celle qui suit. Elle a également été envoyée, comme la précédente, au journal l'Avenir, qui probablement ne l'insérera pas davantage et qui n'en parlera même pas.

Monsieur le Rédacteur de l'Egalité, Si le contenu de la réponse de M. Vasseur était exact et ex-administrateur de la société de consommation aurait droit à l'admiration et aux éloges. Malheureusement pour lui, je vais rétablir les faits, connus des nombreux membres de cette société, faits qui ont valu à M. Vasseur deux huées lorsqu'il a voulu se justifier en assemblée générale.

Le 2e paragraphe de la réponse étant étranger au débat, je le néglige.

Aux termes du cahier des charges, concernant la construction du nouveau local, les entrepreneurs pouvaient employer des maîtres avec l'agrément du conseil d'administration. M. Vasseur, qui aurait dû se borner à défendre les intérêts qui lui étaient confiés à titre d'administrateur, se présente en qualité de maître de l'un des entrepreneurs ; il demanda à être agréé comme tel, mais il ne le fut jamais ; néanmoins, il travailla pour le compte de l'entrepreneur.

Dès maintenant il est établi que M. Vasseur était coupé par ce dernier et non par la société. C'est donc l'entrepreneur qui devait le rétribuer. L'entrepreneur fit en effet, une traite qui légitime protester et M. Vasseur profita de ses fonctions d'administrateur pour faire payer à la société dont il avait la sauvegarde des intérêts, le prix d'un ouvrage du par l'entrepreneur.

Après plusieurs mises en demeure de remboursement, le Conseil d'administration refusa de servir à M. Vasseur les bénéfices résultant de ses achats pendant l'année. Ce à quoi, M. Vasseur répondit par un appel en conciliation par devant le juge de paix. Le Conseil d'administration se rendit à cet appel et riposta par une demande reconventionnelle.

Les deux parties furent autorisées à citer et, au lieu de plaider, M. Vasseur consentit enfin à rembourser la somme qui s'était fait indument payer par la société.

Voilà l'affaire pour laquelle je me suis rendu chez M. Vasseur en avril 1903, voilà le but et le résultat de ma démarche bien expliquée.

Le mot de Vasseur au défilé, sans mentionner une fois de plus de contre-dites explications, est un acte de dévouement, qui rappelle certains voyages à Lille, qui ont coûté très cher à la société, et les conditions dans lesquelles il a passé un contrat d'assurance contre les accidents. Mais je le répète, je ne reciterai les assertions erronées qu'il pourrait émettre.

J'espère que, dans l'intérêt de la vérité, vous aurez l'obligeance, Monsieur le Directeur, d'insérer ma réponse dans votre journal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.  
Roubaix, le 29 mai 1903.

FRANNOY, Adjoint au Maire.

### UNE BOURDE

Le Journal de Roubaix publiait hier, l'entrefilet suivant :

« Un enfant noyé. — Un bien pénible accident est survenu hier après-midi, au vieux canal, près du pont du Sarril. Un jeune enfant s'y est noyé.

Il était parti, vers deux heures, plusieurs bambins pour se baigner. Le jeune Constant Desbonnets, âgé de 12 ans, descendant cour Destaing, cour Saint-Simon, 8, fut le premier à se jeter dans l'eau. Bien que sachant à peine nager, il plongea immédiatement dans le canal.

Ses petits camarades, surpris de son audace, s'avancèrent près de la rive. Ils le virent bientôt réapparaître, se débattant comme quelque qu'il se soit noyé. Aussitôt, ils poussèrent des cris, mais il disparut sans que personne ne se porte à son secours.

Des maîtres ont fait des recherches dans le canal après l'enfant, mais malgré leurs efforts, le cadavre n'était pas encore retrouvé à dix heures du soir, heures à laquelle nous quittons les lieux.

Le jeune Constant Desbonnets n'avait dîné que depuis peu lorsqu'il s'est jeté à l'eau.

On a porté les vêtements de l'enfant chez ses parents.

La douleur de ceux-ci est navrante.

**Accident d'usine.** — Une ouvrière soigneuse, Flore Decruand, âgée de 23 ans, demeurant à Vattrelos et travaillant au peignage Alfred Motte, rue d'Avrighem, a eu la main droite prise dans son métier de guilbot.

La malheureuse, qui est orpheline, a eu le pouce et l'index fortement blessés. C'est déjà la deuxième fois qu'elle est victime d'accident d'usine.

Camille Gélée, 14 ans, bûcher, travaillant à la filature Wibaux-Florin, rue de la Coque-à-Chêne, a eu l'avant-bras droit fracturé, hier à son métier.

Le pauvre gamin qui demeure rue de l'Épingle, cour veuve Dhalluin, a été admis à l'hôpital.

**Insuppre à la consommation.** — L'inspecteur des denrées alimentaires a fait saisir, hier matin, au « Minck », 500 kilos de poissons reconnus impropres à la consommation.

**Arrestation pour vol.** — La nommée Prudence Boinnige, âgée de 33 ans, est partie de la maison Henri-Favorel, demeurant rue du Plat, 25, où elle demeurait en garni, en emportant quatre couvertures de lit et un sac à main. Elle fut arrêtée par un agent de la police et conduite au poste.

Sur une plainte portée, Prudence Boinnige a été arrêtée.

**Funérailles civiles.** — Nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche 2 juin qu'aura lieu les obsèques civiles de la citoyenne Geneviève Lefèvre, décédée à l'âge de 42 ans. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 22.

### MOUVEMENT OUVRIER

**Parti ouvrier section roubaixienne.** — Les groupes adhérents au Comité ouvrier socialiste du quartier du Pile, sont instamment priés d'assister à la réunion générale dudit comité qui aura lieu le dimanche 2 juin à 8 heures précises du soir chez César Vanmuller, rue du Tilleul.

Présence indispensable.

Le groupe « la Foi sociale » se réunira le dimanche 2 juin, à 4 heures du soir, rue Dautan, 61, estaminet. Aux trois heures, au lieu de la réunion.

Le groupe engage, vivement les travailleurs des quartiers du Jean-Gilblain et du Cui-de-Pour, à venir s'y faire inscrire.

La société « la Libre Pensée » se réunira le dimanche 2 juin, à 7 heures du soir en son assemblée générale, au siège social, chez le citoyen Henri Carrette, rue d'Alma, 104.

Le Secrétaire, A. M.

**Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens de Roubaix.** — L'Assemblée générale du syndicat aura lieu le dimanche 2 juin, en son local chez Germain, estaminet Lillois, rue du Chemin-de-Fer, à 5 heures 1/2, précises du soir. Présence indispensable.

**Wattrelos.** — Le groupe « Les Eclairés » de la Houzarde, se réunira le dimanche 2 juin, à 7 heures du soir, chez Louis Parent, pave du Château-d'Or (St-Lévin).

Le lundi 3 juin, grande matinée chantante, au bénéfice des ouvriers grévistes de chez Cattelain, à l'estaminet Florimond Lecomte, rue Léon-Gambetta, au Crétinier.

**Section Lannoyenne.** — Le comité exécutif rappelle aux secrétaires des groupes adhérents qu'ils doivent se rendre d'urgence aujourd'hui 2 juin à 10 heures du matin, chez H. Caillaud, à Lannoy, munis de leur livret de cotisations.

**Nota.** — Adresser les avis, convocations et communications, intéressant le mouvement ouvrier au citoyen E. Blaches, aux bureaux de l'Egalité.

### POUR LA LUTTE

Les souscriptions suivantes ont été adressées au siège de la section roubaixienne du Parti Ouvrier :

Le groupe la Jeunesse révolutionnaire 2 50  
Un ami Cadet-Roussel 2 50  
Pour que Lagache soit candidat contre Carrette, aux prochaines élections 0 20  
Un groupe d'apprentis 2 15

### TOURCOING

#### Grave cessation de travail

à propos de la caisse d'assurance  
Les ouvriers (plus de cinquante) occupés chez MM. Hutin et Ougrand, teinturiers rue de la République, ont cessé le travail depuis hier matin. Les patrons les ont mis à la porte de chez eux. Pourquoi cela ? Pour une question qui, à notre point de vue, semble des plus graves. Voici d'ailleurs ce que nous en dirons plus amplement.

MM. Hutin et Ougrand, ayant été leur établissement, ont dû quitter nécessairement. Quand cette nouvelle vint aux oreilles des ouvriers, ils décidèrent de présenter quelques observations en ce qui concerne la caisse d'assurances ou tout au moins les cotisations.

Chaque semaine, les patrons, reconnaissant leur erreur, ont promis de faire aucune, aux ouvriers, indistinctement, quelque soit la gravité des accidents, probable, quelque soit le gain journalier, un centime par franc sur le salaire de chacun d'eux.

Sur le carnet en question les retenues sont inscrites en bloc et non en détail, ce qui ne permet pas le contrôle.

Les malades ne sont pas indemnisés ; seuls les victimes d'accident le sont. On doit payer aux victimes la moitié du salaire hebdomadaire.

Les patrons, d'après ce carnet, ne versent rien à cette caisse ; les ouvriers versent leurs cotisations et trouvent, de ce fait, les intentions des patrons sont prudentes et que leur caisse se soufre pas.

Jusqu'à ce jour, ces derniers se sont contentés de payer les frais de maladie (pharmacie et médecine).

Ces dépenses sont aussi inscrites en bloc et non en détail. Cette manière de procéder ne plait pas aux ouvriers. Nous sommes tout à fait de leur avis et nous reconnaissons que la vérification des chiffres est quelque peu impossible s'il n'y a pas un détail sur le carnet.

D'autre part, sur ce carnet, les ouvriers affirment qu'ils ont remarqué plusieurs erreurs.

Aussi sont-ils décidés à examiner sérieusement leurs comptes cela n'est pas du tout des patrons.

Hier matin, ils ont réclamé leur carnet. Les patrons ont refusé de le leur donner, ce qui a provoqué une vive émotion. Les ouvriers ont refusé de leur remettre le carnet et ont demandé qu'ils leur permettent de vérifier les comptes.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre leur livret. Ces derniers ayant refusé, on les a mis à la porte.

On nous raconte que lors de ces observations les patrons ont fait une grimace et ont dit aux ouvriers de passer au bureau pour y prendre